

➤ CONTRIBUTION DES FAMILLES

FRAIS D'INSCRIPTION

120 € (non remboursables en cas de désistement)

CONTRIBUTION DES FAMILLES

750 € pour l'année 2019/2020

POSSIBILITÉS DE PAIEMENT

1. En 10 mensualités de 75 € payables le 5 de chaque mois en espèces, par prélèvement automatique ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul.

2. En 2 semestrialités de 375 € payables le 5 décembre et le 5 mars en espèces ou par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC St Vincent de Paul.

DIVERS

Il sera demandé une somme forfaitaire pour la fourniture de livrets photocopiés et pour la participation à des voyages ou sorties de classe.

Pour les sections Graphisme, 110€ de forfait consommables sont à régler en début d'année. Il est entendu que les périodes de stage ne modifient pas le montant de la contribution des familles.

RESTAURATION

Un service restauration «Self» et «Cafétéria» est proposé avec deux modalités de fonctionnement :

- Engagement à l'année avec paiement mensuel forfaitaire sur la facture du lycée.
- Fréquentation libre avec règlement à chaque passage en caisse selon la composition du plateau par carte magnétique approvisionnée au fur et à mesure par les familles.

LA QUESTION FINANCIÈRE NE DOIT PAS ÊTRE UN OBSTACLE A L'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE.
LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ VOUDRONT BIEN S'ADRESSER AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

L'ÉTABLISSEMENT EST HABILITÉ À RECEVOIR DES BOURSIERS NATIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX.